

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier PO-LAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Patrick ALLARD, René VOISIN.

Absents représentés : Sabine BAROU-MORRUGARES (procuration à Danielle BOCHET)
Patrick DEIANA (procuration à Patrick ALLARD)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
15 décembre 2005



Ordre du jour

- 1 - Décisions modificatives
- 2 - Placements de trésorerie
- 3 - Régie de recettes médiathèque
- 4 - Adhésion au Syndicat du Pays de Maurienne
- 5 - Admission en non valeur
- 6 - Projet réseaux et voirie quartier de la Rua
- 7 - Travaux route de la cascade-secteur Parapet
- 8 - Réhabilitation du presbytère
- 9 - CCCM : commission locale d'évaluation des transferts de charges
- 10 - Indemnité du Trésorier
- 11 - Demandes de subventions
- 12 - Questions et informations diverses

... .. DÉCISIONS

1 – Décisions modificatives

Le conseil approuve les régularisations à apporter sur les budgets de la commune et du service de l'eau, proposées par Danielle Bochet, adjointe aux finances.

Budget communal

Section de fonctionnement :

Dépenses : 16 126,00 €

Recettes : 16 126,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 25 700,00 €

Recettes : 25 700,00 €

Vote : unanimité

Service de l'eau

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 800,00 €

Recettes : 6 800,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 4 200,00 €

Recettes : 4 200,00 €

Vote : unanimité

2 - Placements de trésorerie

Danielle Bochet, adjointe aux finances, rappelle que les collectivités territoriales sont tenues de déposer au Trésor toutes leurs disponibilités. Mais un article de loi du 30 décembre 2003 permet d'y déroger dans certaines conditions.

Aussi, elle propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des placements de trésorerie dans ce contexte si les conditions nécessaires sont réunies.

Vote : unanimité

3 – Régie de recettes médiathèque

Danielle Bochet expose au conseil municipal la nécessité de créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'adhésions à la médiathèque. Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'instituer cette régie de recettes.

Vote : unanimité

4 – Adhésion au Syndicat du Pays de Maurienne (S.P.M.)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'actuellement chaque commune membre de la Communauté de communes Cœur de Maurienne adhère individuellement au SPM et à l'Association Cantonale d'Animation (ACA). Certaines compétences exercées par le SPM et l'ACA sont assurées à l'échelon local par la CCCM. La cotisation au SPM est assise en grande partie sur la taxe professionnelle et c'est la communauté qui la perçoit. L'ACA assure la mise en œuvre des actions du contrat cantonal d'animation. Ainsi par souci de cohérence le conseil municipal :

- ⇒ décide de transférer, à compter de 2006, à la Communauté de communes Cœur de Maurienne les adhésions au Syndicat du Pays de Maurienne et à l'Association Cantonale d'Animation
- ⇒ dit que les statuts de la communauté seront modifiés en conséquence

Vote : unanimité



Etat-Civil

Décès

Le 16 octobre 2005

Albert BOCHET

Le 8 novembre 2005

Robert Emile FAVIER

Le 26 novembre 2005

Roger BOCHET

Naissance

Le 27 octobre 2005

Matthieu, François, Cyril
FAIVRE-PIERRET

Inscriptions liste électorale

La permanence pour les inscriptions sur la liste électorale aura lieu le vendredi 30 décembre 2005 de 13 h 30 à 16 h 30

Jeu des mille euros

Animé par Louis BOZON

sur France Inter
Tous les jours à 12h45
(sauf le samedi)

Une émission sera enregistrée à Hermillon le mardi 24 janvier 2006
Rendez-vous à la salle polyvalente dès 18 h

Médiathèque

A compter du mois de janvier, la médiathèque sera ouverte le vendredi soir de 18 h à 19 h 30 ainsi que son espace public numérique

5 - Admission en non valeur

Danielle Bochet présente au conseil un dossier transmis par la Trésorerie de St Jean de Maurienne relatif à des créances irrécouvrables concernant des loyers impayés de 1996, 1997 et 1998.

Le conseil décide d'admettre en non valeur ces titres dont le montant s'élève à 436,53 €.

Vote : unanimité

6 - Projet réseaux et voirie quartier de la Rua

Par délibération du 13 mai 2004, le conseil municipal désignait la Régie d'Electricité et de Téléservices pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à l'enfouissement des réseaux du quartier de la Rua.

La Direction Départementale de l'Equipement assure la mission de coordination de sécurité pour les travaux de réseaux et voirie.

Monsieur le Maire propose le lancement de l'opération d'aménagement du quartier de la Rua.

Vote : pour : 14 - contre : 1

7 - Travaux route de la Cascade - secteur Parapet

Monsieur le Maire présente l'avenant de l'entreprise Bronnaz concernant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et éclairage public. Cet avenant se justifie par un complément de travaux non prévus à l'origine et envisagés en cours de chantier. Le montant de l'avenant s'élève à 5.572,16 €.

Le conseil municipal :

- ⇒ donne son accord pour la validation de cet avenant.
- ⇒ autorise le Maire à demander au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie une subvention complémentaire au vu de l'avenant

Vote : unanimité

8 - Réhabilitation du presbytère

La participation des collectivités locales dans les programmes de logements sociaux est inévitable mais de plus en plus difficile. Monsieur le Maire fait part au conseil des avantages et inconvénients liés à la réhabilitation des logements du presbytère par l'OPAC.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, le conseil se réserve le droit d'examiner et de réfléchir sur ce projet.

9 - Communauté de communes Cœur de Maurienne - Transfert de charges

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts afin d'examiner les modalités financières de calcul et de répartition à compter du 1er janvier 2005 concernant les centres de loisirs.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport et ses conclusions.

Vote : unanimité

10 - Indemnités du Trésorier

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser l'indemnité de conseil à Madame la Trésorière.

11 - Demandes de subventions

Le conseil municipal décide d'attribuer :

- ⇒ à l'association « le Colporteur » une subvention d'un montant de 4 000,00 €

Vote : pour : 14

non participation au vote : 1

- ⇒ à Bernard Montaz Organisation une subvention d'un montant de 500,00 €.

Vote : unanimité

... .. INFORMATIONS

Yves Durbet :

- présente l'article paru dans le magazine l'Express « Où sont les riches ? Où sont les pauvres ? » spécial Savoie
- informe que le procès-verbal de la commission départementale d'aménagement foncier est à votre disposition en mairie

François André nous informe :

- du rapport de l'agence touristique du département concernant le fleurissement de la commune et qu'une rencontre aura lieu prochainement avec des professionnels pour donner des conseils
- que des arbres dépassent sur la voie publique et gênent le passage du chasse-neige
- du succès du concert du groupe Brassband le 6 novembre, qui a permis de faire un don de 439,50 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose »
- que le Téléthon, organisé en collaboration avec la commune du Châtel, a rapporté la somme de 2 135,85 €
- du programme d'animation pour 2006

Danielle Bochet nous informe :

- du bon déroulement du repas des anciens le 27 novembre
- de la distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 80 ans
- qu'un porte-clé sera distribué pour la fin d'année

André BOCHET indique qu'il a adressé à monsieur le Préfet une demande de démission de sa fonction d'adjoint au maire de la commune. Dès cet été, Monsieur BOCHET avait fait part au conseil municipal de son souhait de se retirer, pour des raisons personnelles, de l'une des deux fonctions qui lui ont été confiées : adjoint au maire, ou vice président de la Communauté de Commune Cœur de Maurienne. Aussi, en accord avec, M. le Maire, M. le Président de la CCCM et l'ensemble de la municipalité, a-t-il opté pour recentrer ses activités électives autour de sa mission TIC au sein de la CCCM.



Surveillez les fuites d'eau

Les fuites d'eau ne sont pas toujours visibles. Pour les déceler, le meilleur moyen est de relever l'index de votre compteur avant d'aller vous coucher. A votre réveil, avant d'avoir fait couler l'eau, contrôlez à nouveau l'index. S'il a changé, il y a de grandes chances qu'il y ait une fuite dans votre installation. Vérifiez alors les robinets, la chasse d'eau, le ballon d'eau chaude etc. Cela peut être juste un joint usé ou un écrou mal serré. N'hésitez pas à appeler un plombier si vous avez un doute sur l'origine de la fuite.

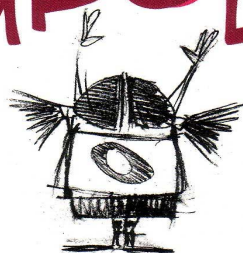
La présence de fuites d'eau peut avoir des conséquences importantes sur votre consommation, donc sur votre facture. Le goutte-à-goutte du robinet vous fait gaspiller environ 50 000 litres d'eau par an, soit un coût de 137,30 euros. La perte en eau, due à une fuite provenant d'une fissure ou d'un joint non étanche, peut être évaluée à 150 000 litres par an, soit un coût de 411,61 euros. Une simple fuite de la chasse d'eau peut atteindre quant à elle, 45 à 220.000 litres !

Toute eau passée au compteur est facturée sauf si problème de compteur.

Cérémonie des vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux
aura lieu
le samedi 7 janvier 2006
à 19 heures
à la salle polyvalente d'Hermillon

TRAMPOLINE



lieu d'accueil et d'écoute
pour les parents et les enfants de 0 à 6 ans

TRAMPOLINE est un espace de parole, de rencontre, d'échange et de jeu. On y vient quand on veut, pour vivre un moment avec d'autres enfants, d'autres adultes.

Se détendre, partager ses préoccupations de parents, et être ensemble tout simplement, en toute confiance.

L'accueil est assuré par des professionnels et des bénévoles. Ils invitent les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un ou de deux parents, grands-parents, assistantes maternelles, ainsi que futurs parents, à découvrir TRAMPOLINE.

Communauté de Communes Cœur de Maurienne - Service enfance
Ancien évêché—Saint Jean de Maurienne
04 79 64 48 21
enfance@coeurdemaurienne.com
www.Coeurdemaurienne.com